

■ L'AFP D.A.C. ASSOCIATION FONCIERE ET PASTORALE DRAN ABLON CRUET



Pour retrouver l'intégralité de l'article de Francis Laruaz Président de l'AFP DAC:
www.labalmedethuy.fr
rubrique « Associations –AFP »

Qu'est-ce qu'une AFP ?

Association Foncière Pastorale - AFP - regroupe des propriétaires pour favoriser l'exploitation de leurs biens à l'intérieur d'un périmètre donné. L'AFP est une association de droit public : sa création nécessite une majorité renforcée (2/3 des propriétaires représentant 50% des surfaces), son périmètre donne lieu à enquête publique avec la liste des parcelles qui le composent et de leurs propriétaires. Un arrêté préfectoral – dit d'autorisation- la rend officielle. Ses délibérations sont soumises au contrôle de légalité du Préfet ; son comptable est le percepteur; elle est soumise au Code des marchés publics. L'organe décisionnaire est le Comité, l'Assemblée Générale n'étant compétente que pour voter le budget. Elle bénéficie de fortes prérogatives juridiques. C'est donc une Association Officielle indépendante des Communes. La raison d'être fondamentale de l'AFP DAC reste de favoriser l'exploitation des alpages par le maintien de l'agriculture et l'installation de jeunes

Les travaux

En 40 ans, l'AFP a réalisé 1,5 million d'Euros de travaux. Cette somme est exprimée en monnaie courante non corrigée de l'inflation.



Création des Pistes Communales du Nant de bout à Dran, d'Ablon de la route de Dran, de Morette au Lindion, du Perthuis.

L'AFP a pris l'habitude d'assurer l'entretien de la piste communale du Nant Debout à Dran.. Cette année, l'AFP a souhaité y inviter les Associations de Chasse de la Balme de Thuy et de Thônes.

Un hommage particulier à Joseph LATHUILLE disparu accidentellement le 23 août 1978 à 33 ans lors de tels travaux au pied du chalet du Lindion, disparition marquée par une plaque apposée contre la façade ouest du bâtiment.

La carte de visite

Création 1975

Siège : Mairie de la Balme

600 ha : Vallée du Cruet, vallée du Nant Debout, Dran, vallée d'Ablon, le Perthuis

23 propriétaires, dont les 3 communes de Thônes, la Balme et Dingy et le Conseil Général de la Haute-Savoie, propriétaire de l'Adret

Une dizaine d'éleveurs : seuls ou en GAEC

Le Comité actuel des titulaires: Francis LARUAZ (président), Gérard LEVET (vice-président)

Stéphane BESSON, Jean-Pierre RIOTTON, et Christophe CONTAT

« ...Le principe d'une route carrossable sur le plateau est arrêté en 1988....Les travaux ont lieu en 1989 et 1990... Cet investissement est sûrement celui qui a eu le plus d'impact sur la plaine de Dran... Désormais les chalets sont accessibles par un camion ; les travaux sont facilités et les envies de changement de destination aussi ! En 1990, la piste est achevée; elle mesure 3.8 km et son coût s'élève à 970 000 frs pris en charge par les propriétaires, avec la participation de l'association du ski de fond en contrepartie de la réalisation hivernale des pistes, du Conseil Général en contrepartie de l'accès au captage des Auges qui fournit l'eau au Plateau des Glières et l'aide de la Région Rhône Alpes au titre de sa politique d'aide au pastoralisme. A l'heure actuelle, l'entretien de cette piste PRIVEE est à la charge exclusive de l'AFP Dran-Ablon-Cruet.

La vignette de circulation

Les aides accordées pour la réalisation des pistes ont comme condition l'interdiction de la circulation publique des véhicules à moteur. L'AFP a créé une vignette pour la piste de Dran et Cruet, délivrée gratuitement par ses membres sous leur responsabilité.

Elle attend en contrepartie un coup de main des bénéficiaires pour les journées d'entretien des pistes organisées, à Dran, à Cruet, annoncées par affichage en mairie et sur les pistes.

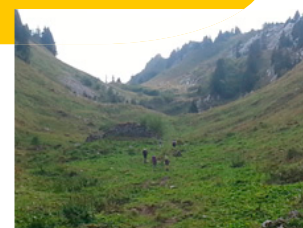
Mais aussi

Les toitures (Avec l'aide du Conseil Général), l'eau car l'approvisionnement en eau reste un problème dans les alpages (récupération en citerne, canalisations pour récupérer une source, réservoir de stockage de 150 m³..), l'électricité (Panneaux solaires, complétés par une turbine au Lindion et par un groupe électrogène à Ablon, hydro-électricité au Cruet et au Lindion, couplée au solaire, permettent de faire fonctionner congélateur, réfrigérateur, lave-linge et éclairage. L'eau chaude sanitaire et domestique étant chauffée par le gaz. Mais aussi des groupes électrogènes à la Reinette et à Ablon, et le réseau qu'il a fallu étendre avec la Régie d'Electricité de Thônes depuis le plateau des Glières), le téléphone avant que les mobiles ne passent partout ... Et bien sûr des travaux dans les Fermes d'Alpage pour répondre aux exigences des normes dans les domaines de l'hygiène alimentaire et de la protection du milieu naturel et de l'eau. De plus, l'agrandissement de la taille des exploitations et des troupeaux a justifié des extensions de bâtiments.

Vers quel avenir?

Le maintien de l'agriculture et l'installation de jeunes reste un challenge délicat qui repose sur la motivation des alpagistes, aidés dans les investissements par des dispositifs d'aides mis en place par les collectivités : voir plus haut articles CCVT : Plan Pastoral Territorial (PPT) et Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC)

Tout ceci en conformité avec le classement en Natura 2000 au titre des directives européennes de protection des habitats des espèces animales et végétales. Ce classement qui rendait craintifs élus, propriétaires et agriculteurs- a finalement été revendiqué par eux, après plusieurs réunions d'information organisées conjointement par la mairie et l'AFP, dont il ressortait que Natura n'était finalement qu'une synthèse de contraintes déjà toutes existantes au nom de réglementations spécifiques antérieures.



Toute cette évolution montre la priorité donnée aux questions sociales et environnementales plutôt qu'agricoles ! Elle amène donc l'AFP à se rapprocher des collectivités. Sur son territoire en effet, l'AFP représente les propriétaires qui mettent gratuitement -de plein gré ou non - un espace à la disposition du public. Ce qui ne manque pas d'induire de nouvelles questions : Circulation des piétons, VTT, et engins motorisés, gestion des déchets, fourniture d'eau potable, assainissement, cueillette et ramassage, organisation des secours, transformation des chalets etc... Soit un ensemble de problématiques nouvelles qui exigent de faire la part de ce qui ressort des prérogatives de l'AFP et de celles de la commune. En aucun cas elle ne peut se substituer à l'autorité municipale ; mais elle se doit de réfléchir à l'évolution de son rôle en concertation avec les élus communaux et intercommunaux. La création du syndicat intercommunal des Glières est en tous cas clairement «fléchée» dans cette voie